

📄 Cette formation est proposée par l'ADEME

Modules d'exploitation et de valorisation des données Matrice des Coûts

Boostez l'analyse de votre Matrice des Coûts pour optimiser vos dépenses et réduire vos impacts environnementaux dès maintenant !

📍 100% des stagiaires satisfaits par cette formation

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

👤 Acteur de la formation continue, Entreprise, Collectivité, État - Établissement public

🕒 1.5h

€ Gratuit

E-learning

Code module : DECHET66

Mis à jour le : 11/06/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Tout public

Les prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire, mais il est recommandé d'avoir suivi le parcours de formation « Matrice des Coûts et Méthodologie Comptacoûts » afin de mieux appréhender les concepts abordés

Objectifs

Les objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Analyser les données de sa Matrice des Coûts
- Atteindre les objectifs visés au plan régional
- Identifier des pistes concrètes d'optimisation des coûts et de réduction des impacts environnementaux à partir des principaux postes de charges

Programme

Le programme détaillé

- Capsule 1 : Les enjeux de l'analyse de la matrice des coûts
- Capsule 2 : Les 4 facteurs de comparaison
- Capsule 3 : Dois-je ajuster le financement du service public de ma collectivité ?
- Capsule 4 : Les leviers pour atteindre les objectifs visés au plan régional
- Capsule 5 : Les performances et les coûts tous flux
- Capsule 6 : Les leviers d'optimisation des 6 principaux postes de dépenses
- Capsule 7 : Les leviers d'optimisation des recettes
- Capsule 8 : Ressources pour continuer la démarche d'optimisation

Durée

1.5h

Les modalités pédagogiques

Formation proposée en e-learning à suivre en autonomie

Les modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation à chaud de la formation

L'équipe pédagogique

Corina RETOLIA - Cheffe de projets Formation ADEME - Service Mobilisation des Professionnels

Laura VILLARROEL - ADEME - Service Valorisation Déchets

Tarif

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME